

# ACTION URGENTE

## DEMANDEZ LA LIBÉRATION D'UN DIRIGEANT SYNDICAL

**Kim Jungwoo, dirigeant syndical, risque de voir sa peine d'emprisonnement prolongée en appel, le 4 avril. Il est détenu depuis juin 2013 pour avoir participé à des manifestations de soutien à des travailleurs licenciés et à leurs familles. Il doit être libéré mais on craint que la haute cour de Séoul n'alourdisse sa peine dans le cadre de la répression permanente que subissent les syndicalistes en Corée du Sud.**

**Kim Jungwoo**, ancien dirigeant de la Fédération coréenne des ouvriers de la métallurgie chez SsangYong Motor, a été arrêté le 10 juin 2013 alors qu'il tentait d'empêcher des fonctionnaires gouvernementaux de détruire des tentes montées dans le cadre d'un sit-in et un autel commémoratif à Séoul, la capitale. Les manifestants réclamaient la réintégration des travailleurs licenciés par SsangYong Motor en juin 2009 et rendaient hommage aux 24 ouvriers et membres de leurs familles qui s'étaient suicidés ou étaient morts de troubles liés au stress pendant la campagne de mobilisation.

Ils avaient pourtant dûment averti les forces de l'ordre mais, malgré cela, la police a envoyé une notification interdisant la manifestation le 30 mai 2013. Le syndicat a formé un recours, sur lequel il n'avait pas encore été statué lorsque les fonctionnaires ont démantelé le site en juin 2013.

Kim Jungwoo a été condamné à 10 mois d'emprisonnement pour « interférence particulière avec un fonctionnaire gouvernemental dans l'exercice de ses fonctions ». Il aura purgé sa peine en avril mais la haute cour pourrait alourdir la sanction prise à son encontre, le ministère public ayant interjeté appel.

Les syndicats subissent des restrictions croissantes en Corée du Sud. Plusieurs dirigeants syndicaux ont été incarcérés ou libérés sous caution du fait de leurs activités légitimes. Les autorités ont aussi tenté de désinscrire certains des principaux syndicats et ont engagé des procès de grande envergure à leur encontre.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en coréen, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Kim Jungwoo, qui est privé de liberté uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit aux libertés d'expression, d'association et de réunion ;
- priez-les instamment de reconnaître le droit des syndicalistes de mener leurs activités sans craindre d'être harcelés ni arrêtés, conformément aux droits dont ils jouissent en vertu du droit international relatif aux droits humains et des normes sur le travail.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 AVRIL 2014 À :

#### Président

Park Geunhye  
Cheongwadae-ro,  
Jongno-gu,  
Seoul 110-820,  
Corée du Sud

Facebook :

<http://facebook.com/ghpark.korea>

Twitter : @bluehousekorea

Formule d'appel : *Dear Président, /*

Madame la Présidente,

#### Ministre de la Justice

Hwang Kyo-ahn  
Building #1, Government Complex-  
Gwacheon,  
47, Gwanmun-ro, Gwacheon-si,  
Gyeonggi-do 427-720,  
Corée du Sud

sur Facebook :

<https://www.facebook.com/mojkorea>

Twitter : @happymojoj

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

#### Modèle de message Twitter :

« Libérez Kim Jungwoo ! Respectez les syndicats en Corée du Sud »  
@bluehousekorea

« Libérez Kim Jungwoo ! Respectez les syndicats en Corée du Sud »  
@happymojoj

#### Modèle de message Facebook :

« Libérez Kim Jungwoo et respectez les syndicats en Corée du Sud ! »

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Sud dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEMANDEZ LA LIBÉRATION D'UN DIRIGEANT SYNDICAL

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

En avril 2009, SsangYong Motor a fait part au syndicat d'un plan de restructuration qui devait conduire à la suppression de 2 646 des 7 135 postes que comptait l'entreprise. La direction a justifié cette mesure par la baisse des performances économiques de la société mais la légitimité des licenciements est sujette à caution.

Le syndicat a réagi en occupant l'usine de Pyeongtaek dans le cadre d'une grève de longue haleine, à laquelle des policiers en arme ont finalement mis un terme. En juin 2009, 1 666 des 2 646 employés ont opté pour un départ volontaire et 976 ont été licenciés. En novembre 2010, 153 travailleurs renvoyés ont engagé une action en justice contre l'entreprise pour licenciement abusif. La justice a d'abord donné gain de cause à SsangYong, considérant que les licenciements avaient été nécessaires. Cependant, le 7 février 2014, la haute cour de Séoul a infirmé la décision initiale en statuant que les licenciements étaient abusifs.

Les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive contre les grévistes, causant des traumatismes et des blessures graves. Par ailleurs, nombre de grévistes ont été inscrits sur une liste noire, qui les empêche de trouver facilement un nouvel emploi. Pour en savoir plus, veuillez vous référer à la déclaration publiée par Amnesty International :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA25/007/2009/fr>.

L'un des problèmes les plus graves qui participent du climat d'oppression que subissent les défenseurs des droits du travail en Corée du Sud concerne les poursuites judiciaires pour dommages et intérêts qui sont engagées à leur encontre et la saisie de biens appartenant à des cadres des syndicats. En mai 2013, les dommages et intérêts réclamés aux syndicats affiliés à la Confédération coréenne des syndicats s'élevaient à quelque 88 millions d'euros. En novembre 2013, le tribunal du district de Suwon a statué que les employés de SsangYong devaient indemniser la police à hauteur de 900 000 euros environ et verser quelque 2,23 millions d'euros à l'entreprise pour compenser les dommages causés par leur grève.

Amnesty International a déjà fait remarquer que les autorités sud-coréennes s'appuyaient sur des dispositions formulées de manière floue, comme celles de l'article 314 du Code pénal (clause d'interférence avec des activités commerciales) et d'autres textes de loi – notamment la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations –, pour arrêter des dirigeants syndicaux qui ne faisaient qu'exercer leurs droits. Pourtant, l'Organisation internationale du travail (OIT) a recommandé à plusieurs reprises au gouvernement sud-coréen de s'abstenir d'utiliser cette clause pour infliger des sanctions pénales à des syndicalistes.

La Corée du Sud est partie à la fois au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui garantissent le droit d'association en leurs articles 22 et 8, respectivement. Amnesty International a déjà fait part de ses inquiétudes quant au fait que la Corée du Sud n'avait pas encore retiré ses réserves à l'égard de l'article 22 comme l'avait recommandé le Comité des droits de l'homme [Nations unies] et a pris note de l'avis du Comité, exprimé dans l'Observation générale n° 24. En effet, ce dernier considère que les réserves doivent être spécifiques et transparentes, ce qui ne semble pas être le cas de celles exprimées par la Corée du Sud à l'égard du PIDCP.

Pendant sa campagne électorale, la présidente Park a promis une « inspection parlementaire » des licenciements massifs chez Ssangyong Motor, qui n'a pas eu lieu depuis son investiture, en février 2013.

Nom : Kim Jungwoo

Homme

AU 56/14, ASA 25/002/2014, 14 mars 2014